



STRATEGIE D'INTERVENTION POUR LE FEAMP 2021-2027 DE GUYANE

Document préparatoire à la programmation 2021-2027



Version finale - Janvier 2020

STRATEGIE FEAMP 2021-2027 DE GUYANE

Document préparatoire à la programmation 2021-2027

PRÉAMBULE	5
1 QUE RETENIR DU DIAGNOSTIC FEAMP 2019 ?	6
2 QUELS BESOINS TRAITER EN PRIORITE ?	8
3 QUEL NIVEAU DE COUVERTURE DES BESOINS...	10
3.1 ... PAR LE PLAN PECHE ?.....	10
3.2 ... PAR DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES IDENTIFIEES EN ATELIER ET ENTRETIENS ?.....	16
3.3 ... PAR DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE POUR UNE ECONOMIE BLEUE EN GUYANE ?.....	20
4 SYNTHESE DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION FEAMP 2021-2027	21
ANNEXES	22
Annexe 1. Participants à la co-construction de la stratégie FEAMP 2021-2027	23

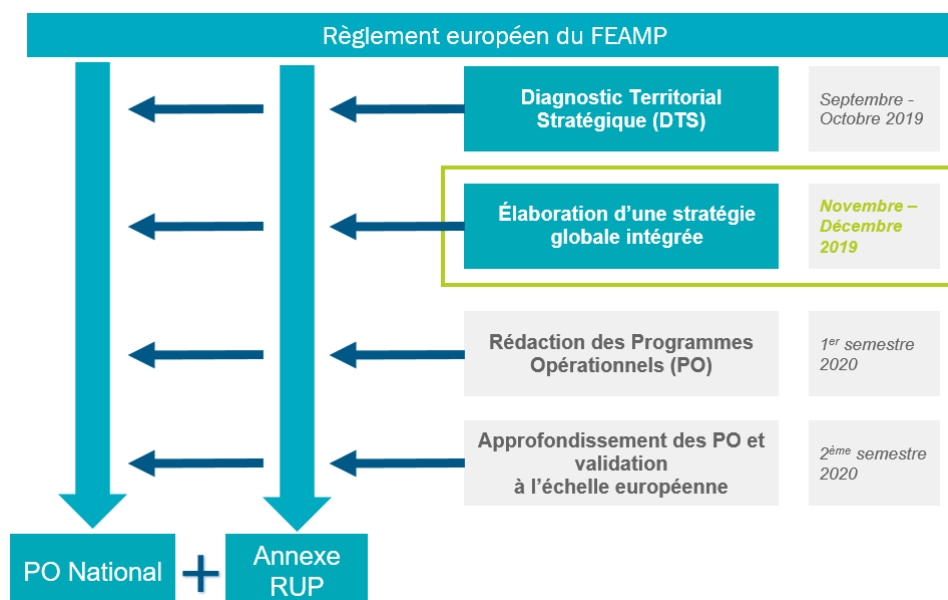


PREAMBULE

Le présent document s'inscrit dans le contexte de changement de programmation de l'Union européenne, entre les périodes 2014-2020 et 2021-2027. Il concerne la préparation de la mise en œuvre du nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) sur le territoire guyanais.

Ce document constitue la stratégie d'intervention du territoire pour le FEAMP, qui fait suite au diagnostic territorial stratégique établi entre septembre et octobre 2019. Ce diagnostic présente une vision globale et les tendances d'évolution des filières et activités liées à la pêche, l'aquaculture, aux infrastructures et plus largement à l'économie maritime. Il est synthétisé par une analyse AFOM, pour chacune des 4 priorités du FEAMP 2021-2027. Des besoins spécifiques à la Guyane découlent de ces AFOM.

L'objectif de la stratégie est de préciser les besoins jugés prioritaires à l'échelle de la Guyane ainsi que ceux auxquels le territoire souhaite répondre, en s'appuyant sur le nouveau FEAMP. Il s'agit de contribuer à l'élaboration du programme opérationnel (PO) national en faisant valoir les spécificités guyanaises dans une approche opérationnelle.



La conception de la stratégie s'appuie sur :

- un document structurant, récent et partagé par les acteurs du secteur de la pêche, le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane (appelé couramment « plan Pêche ») ;
- la stratégie « Economie bleue », en cours de définition, pilotée par la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) ;
- un atelier de concertation dédié à la stratégie FEAMP, qui a mobilisé les acteurs de la filière le 27 novembre 2019.

La présente stratégie propose ainsi successivement :

- Un rappel des éléments clés issus du diagnostic territorial stratégique concernant les thématiques FEAMP ;
- Une priorisation des besoins identifiés, établie en concertation avec les acteurs locaux ;
- Les niveaux de couverture des différents besoins par le Plan « Pêche » et la stratégie Economie bleue de la CTG ;
- En conclusion, le ciblage stratégique du FEAMP 2021-2027.



1 QUE RETENIR DU DIAGNOSTIC FEAMP 2019 ?

Le diagnostic guyanais est organisé autour des 4 priorités de l'Union Européenne pour la programmation 2021-2027 :

- Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques de la mer ;
- Contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union au moyen d'une aquaculture et de marchés compétitifs et durables ;
- Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières ;
- Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable.

Le diagnostic présente de manière approfondie les spécificités guyanaises sur ces différents sujets. Le paragraphe suivant cible les points les plus saillants de ce diagnostic, qui justifient les besoins identifiés. L'effort de concision ne permet cependant pas de traduire toute la richesse du diagnostic, qui constitue bien le socle de la stratégie.

De manière transversale, les éléments clés qui ressortent du diagnostic sont ainsi les suivants :

- La Guyane présente des atouts importants pour le développement d'une économie bleue performante (350 km de façade maritime et près de 130 000 km² de ZEE¹ ; un écosystème potentiellement riche, très peu exploité au-delà des 20m de fond et pas du tout après 600m ; des îles chargées d'histoire à proximité du littoral, etc.) ;
- La filière pêche représente une part importante, notamment en matière d'emplois, du secteur de l'économie bleue qui couvre également le transport, les énergies renouvelables, les activités sportives et récréatives, etc. ;
- La filière pêche, peu structurée, rencontre des difficultés majeures du fait de plusieurs facteurs :
 - Un important déficit d'infrastructures portuaires et de lieux de débarquements adaptés, répondant aux normes d'hygiène et de sécurité ;
 - Une flotte vieillissante et composée essentiellement de petites unités ;
 - Un manque d'attractivité du secteur pour les guyanais et un manque de formation, qui induit insécurité à bord et difficultés de professionnalisation du secteur (90 % des marins sont de nationalité étrangère, fermeture récente de la seule structure de formation ; seuls 1/3 des 120 capitaines possède une formation suffisante) ;
 - Un manque de connaissance global de la ressource et de l'activité de pêche. Des efforts sont déployés et doivent être poursuivis pour fournir des éléments essentiels d'aide à la décision sur plusieurs sujets : état des stocks de poissons, niveau de l'activité informelle, pêche illégale, etc. ;
 - L'aval de la filière est confronté à un marché des produits de la mer non fonctionnel (absence de points de passage obligé pour la commercialisation, qui permettrait de stabiliser la qualité et les prix notamment). Elle fait également face à un manque de valorisation des productions (faiblesse de l'appareil de transformation-commercialisation) et à une concurrence des pays tiers (Brésil, Guyana, Surinam et Venezuela).
 - La filière pêche est confrontée à une activité illégale majoritairement orientée vers les vessies natatoires (trafic estimé à 1,5 millions €/mois) : il existe encore une activité de pêche illégale étrangère mais qui a baissé grâce aux contrôles.

¹ Zone économique exclusive : espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.



- L'aquaculture est aujourd'hui quasi-inexistante en Guyane malgré quelques projets d'expérimentation. Plusieurs porteurs potentiels sont identifiés et les opportunités économiques existent pour relancer la dynamique. Au-delà des difficultés techniques et réglementaires, les principaux freins au développement sont l'accès au foncier et le manque d'accompagnement des porteurs.
- La consommation du FEAMP 2014-2020 est largement soutenue par le Plan de compensation des surcoûts (PCS) en Guyane. Il s'agit d'une aide d'urgence nécessaire pour maintenir la situation et qui a pour effet d'aider certains acteurs à se professionnaliser. Elle ne semble toutefois pas suffisante pour structurer en profondeur les filières pour une évolution dynamique de l'ensemble du secteur. Les autres mesures se confrontent principalement au manque d'ingénierie des acteurs locaux et sont donc peu mobilisées à ce stade d'avancement.

Le tableau suivant synthétise les besoins identifiés dans le diagnostic pour chacune des 4 priorités de l'Union européenne :




Priorité	Besoins
Pêche durable	<ul style="list-style-type: none"> - 1.1 : Améliorer la connaissance des stocks et des pratiques de pêche - 1.2 : Moderniser et développer les infrastructures - 1.3 Accompagner la pêche vivrière informelle vers la régularisation des activités, la montée en compétence et la structuration des acteurs - 1.4 : Renouveler et moderniser la flotte de pêche - 1.5 : Poursuivre les efforts de réduction de l'impact écologique de la pêche - 1.6 : Développer des outils permettant la réduction de la pénibilité du travail de marin-pêcheur - 1.7 : Explorer les potentialités d'une pêche hauturière
Aquaculture et marchés	<ul style="list-style-type: none"> - 2.1 : Établir un point de passage obligé pour les produits issus des pêches pour mieux suivre les débarquements et organiser la mise en marché - 2.2 : Développer la valorisation des produits de la pêche en renforçant l'appareil de transformation - 2.3 : Diversifier les débouchés et s'adapter aux attentes des marchés - 2.4 : Différencier le produit Guyane en axant sur la qualité - 2.5 : Expérimenter les potentialités de développement de l'aquaculture, notamment continentale, puis développer la filière le cas échéant
Économie bleue et prospérité des communautés côtières	<ul style="list-style-type: none"> - 3.1 : Faciliter l'accès aux financements pour l'ensemble du secteur - 3.2 : Valoriser les « déchets » des produits de la mer (aménagement de points de collecte et exploration de débouchés locaux)
Gouvernance internationale des océans et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - 4.1 : Poursuivre la lutte contre la pêche illégale - 4.2 : Favoriser le dialogue avec les pays voisins



2 QUELS BESOINS TRAITER EN PRIORITÉ ?

La filière pêche apparaît être prioritaire au sein du secteur de l'économie bleue en Guyane au regard des difficultés majeures qu'elle rencontre actuellement et des emplois et des potentialités économiques qu'elle présente. A ce titre, tous les besoins identifiés sont importants et demandent à être traités rapidement pour préserver la filière. Cependant, pour que les interventions entreprises soient efficaces, il est nécessaire de prioriser certains axes. Ceci permettra de concentrer les interventions sur les besoins les plus urgents et qui constituent des prérequis pour répondre à d'autres problématiques.

Trois niveaux de priorités ont ainsi été définis et les besoins ont été hiérarchisés avec les acteurs locaux lors de l'atelier du 27 novembre 2019 :

NIVEAU DE PRIORISATION	
	<p>Priorité 1 Besoins urgents, auxquels il faut répondre d'ici la fin de la programmation FEAMP 2014-2020</p>
	<p>Priorité 2 Besoins urgents à traiter dans un second temps, au cours de la période de programmation FEAMP 2021-2027</p>
	<p>Priorité 3 Besoins qui peuvent être traités en parallèle en fonction des financements disponibles (FEAMP, fonds nationaux, etc.) et de l'implication des acteurs locaux</p>

8

UNE PRIORISATION PARTAGÉE ET ACTÉE PAR LES ACTEURS DU SECTEUR

Les concertations et réunions de travail qui se sont tenues depuis septembre 2019 ont prolongé un travail approfondi, engagé avant cela sur le plan pêche. Le résultat est une vision partagée des besoins mais aussi des priorisations d'actions. La réunion du 27 novembre 2019, relative au FEAMP, a permis d'acter ces éléments et de mettre en avant quatre groupes de besoins prioritaires pour la Guyane :




- L'amélioration globale des connaissances pour disposer de données fiables sur lesquelles baser les interventions (ressources, captures, économie du secteur, etc.) ;
- La modernisation et le développement des infrastructures de pêche ;
- Le renouvellement de la flotte de pêche ;
- L'établissement d'un point de passage obligé pour les produits issus des pêches, afin de mieux suivre les débarquements et organiser la mise en marché.

La professionnalisation des acteurs du secteur, bien qu'également importante, nécessite que ces premiers besoins soient davantage couverts pour fonctionner. Un niveau 2 de priorité lui a ainsi été attribué, même si la formation de manière générale reste une priorité.

Le tableau suivant synthétise la priorisation des besoins.



Tableau 1 Priorisation des besoins identifiés dans le cadre du DTS

NIVEAU DE PRIORISATION	BESOINS IDENTIFIES DANS LE CADRE DU DTS
	1.1 : Améliorer la connaissance des stocks et des pratiques de pêche
	1.2 : Moderniser et développer les infrastructures
	1.4 : Renouveler et moderniser la flotte de pêche
	2.1 : Établir un point de passage obligé pour les produits issus des pêches pour mieux suivre les débarquements et organiser la mise en marché
	1.3 Accompagner la pêche vivrière informelle vers la régularisation des activités, et la montée en compétence et la structuration des acteurs
	1.7 : Explorer les potentialités d'une pêche hauturière
	2.3 : Diversifier les débouchés et s'adapter aux attentes des marchés
	3.1 : Faciliter l'accès aux financements pour l'ensemble du secteur
	4.1 : Poursuivre la lutte contre la pêche illégale
	1.5 : Poursuivre les efforts de réduction de l'impact écologique de la pêche
	1.6 : Développer des outils permettant la réduction de la pénibilité du travail de marin-pêcheur
	2.2 : Développer la valorisation des produits de la pêche en renforçant l'appareil de transformation
	2.4 : Différencier le produit Guyane en axant sur la qualité
	2.5 Expérimenter les potentialités de développement de l'aquaculture, notamment continentale, puis développer la filière le cas échéant
	3.2 : Valoriser les « déchets » des produits de la mer
	4.2 : Favoriser le dialogue avec les pays voisins



3 QUEL NIVEAU DE COUVERTURE DES BESOINS...

3.1 ...PAR LE PLAN PECHE ?

Le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane est un document stratégique très récent, partagé par les acteurs locaux, et proposant des actions prioritaires. A ce titre, il a constitué la base de la réflexion stratégique concernant le FEAMP 2021-2027 en Guyane.

Les priorisations des besoins proposées ci-dessus tiennent compte des priorisations actées dans le travail qui a conduit à l'élaboration du plan Pêche.

Le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane (abrégé en « plan Pêche ») est un document porté par la Préfecture de Guyane. Il identifie les enjeux et propose des mesures destinées à assurer le développement et la modernisation de la filière « pêche », permettant ainsi une activité économique rentable, le développement de l'emploi local, ainsi que des conditions de travail et de rémunération satisfaisantes. Il est issu de réflexions menées par les acteurs de la filière « pêche », des collectivités locales et des services de l'État concernés (économie des pêches, formation, infrastructures, lutte contre la pêche illégale...). Le volet général du document a été établi en 2018 et les 85 fiches mesures, prioritaires, sont en cours de finalisation (compléments, homogénéisation).








Le tableau suivant traduit le niveau de couverture des besoins par le plan Pêche de Guyane. Il met également en regard le niveau de priorisation des besoins issus du travail relatif au FEAMP, avec la priorisation des mesures effectuées dans le cadre du plan « Pêche ».

Tableau 2 : Couverture des besoins identifiés dans le cadre du DTS par le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane

Niveau de priorisation	Besoins	Mesures / groupe de mesures associé(e)s identifié(e)s dans le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane					
		N°	Intitulé de la mesure	Niveau(x) de priorité (issu du Plan Pêche)	Montant estimé de l'opération	Financements identifiés	
						FEAMP	Autre(s)
P.1. Pêche durable	1.1 Améliorer la connaissance des stocks et des pratiques de pêche	19	Réaliser les études permettant le suivi des ressources halieutiques	1	1 350 000 €	X	FEDER, CNES
		20	Créer un observatoire de la pêche en Guyane	1	NR*	X (fonds européens)	État, CTG, CCI, CRPMEM, IEDOM
	1.2 Moderniser et développer les infrastructures	7	Encourager la normalisation de la construction et de la réparation navale	2	NR	Non ciblé	État
		72, 78	Réaliser des études pour l'équipement des sites de Saint-Laurent-du-Maroni (72), Régina et Ouanary (78)	3	80 000 € (72) NR (78)	Non ciblé	État, CTG, CCOG (72) NR (78)
		41, 42, 46, 57, 61	Moderniser, rénover et sécuriser les installations portuaires guyanaises (port du Larivot, Sinnamary et Iracoubo)	Variable	Plus de 30 000 000 €	X	Multiples
		43, 44, 45, 53, 54, 56, 59, 62, 63, 65, 66, 68, 73, 74	Équiper les ports guyanais (avitaillement en carburant et en glace, équipement de pesée, arrivée d'eau et toilettes, etc.) : port du Livarot, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Saint-Georges				
		49, 50, 51, 52, 55, 58, 60, 67, 70, 71, 76, 77	Aménager les ports guyanais (création de linéaire, quai de débarquement, espace de mise à sec, etc.) et créer des installations portuaires dédiées à la petite pêche côtière (infrastructures de transformation et de conditionnement, marché aux poissons, etc.) : Vieux Port de Cayenne dans l'attente du transfert des usines vers le Larivot, Sinnamary, Iracoubo, pointe Mahury canal Leblond, port du Larivot, Awala, Saint-Georges				
	1.3 Accompagner la pêche vivrière informelle vers la régularisation des activités, et la montée en compétence et la structuration des acteurs	Accompagner la structuration des acteurs de la filière					
		1	Permettre à la filière pêche de disposer d'une organisation professionnelle, le comité des pêches, représentative en mesure d'assurer pleinement son rôle	1	Environ 710 000€ (dette consolidée à apurer)	NR	
		2	Créer un partenariat avec un centre de gestion administratif agréé spécialisé pour accompagner les armateurs	2	5 000 €	Non ciblé	CRPMEM
		3	Mettre en place une structure coopérative qui réponde à l'ensemble des besoins des professionnels de la pêche	2	NR	X	CTG
		4, 5	Étudier l'opportunité et les conditions à réunir pour la création d'une organisation de producteurs contribuant de manière efficace au développement économique de la filière « pêche » en Guyane (4). En cas d'intérêt avéré pour la filière « pêche », créer une organisation de producteurs (5)	2 (4) 3 (5)	80 000 € d'étude (4) NR (5)	X (4) NR (5)	CTG (4) NR (5)
		Accompagner la mise en conformité des activités					
		14, 15	Élaborer un contrat de travail type (14) et un bulletin de salaire type (15), utilisable par les armateurs	1 (14, 15)	NR	NR	
		16	Faire élaborer pour chaque navire un document unique de prévention, sur la base d'une trame commune et améliorer les conditions de travail et renforcement de la sécurité à bord des navires de pêche <i>Également identifiée pour le besoin 1.6</i>	1	497 000 €	Action non finançable par des fonds publics, étudier le financement par des fonds privés (16B)	
		17	Élaborer un accord de branche de la filière « pêche », spécifique à la Guyane	3	NR	NR	
		18	Mettre en place un plan d'accompagnement pour les entreprises de la filière engagées sur la voie d'une mise en conformité au droit du travail	2	NR	NR	
	79	Encadrer les débarquements et les déclarations de vessies natatoires <i>Également identifiée pour le besoin 4.1</i>	1	NR	Non ciblé	État	



Niveau de priorisation	Besoins	Mesures / groupe de mesures associé(e)s identifié(e)s dans le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane						
		N°	Intitulé de la mesure	Niveau(x) de priorité (issu du Plan Pêche)	Montant estimé de l'opération	Financements identifiés		
						FEAMP	Autre(s)	
		81	Faire entrer la pêche informelle dans les circuits légaux <i>Également identifiée pour le besoin 4.1</i>	1	NR	NR		
		Renforcer et diffuser une offre de formation initiale et continue adaptée aux besoins du secteur et renforcer l'articulation entre les deux types de formations						
		21, 22, 23, 24	Améliorer l'articulation entre la formation initiale et la formation continue	2 (21, 22, 24) 3 (23)	60 000 € (22) NR (21, 23, 24)	Non ciblé	État (21) DIECCTE, CTG, OCAPAT (22) NR (23, 24)	
		25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32	Renforcer l'offre de formation continue	1	500 000 € (25) 6 500 € (28) NR (26, 27, 29, 30, 31, 32)	Non ciblé	AGEFOS-PME, CTG (25) État (26, 27) État, CRPMEM, armements (28) Armateurs (30) OPCO et CTG (31) NR (29, 32)	
		33, 34, 35, 36, 37, 38, 39	Renforcer et diffuser l'offre de formation initiale	1 (33, 34, 36, 37, 38) 2 (35) 3 (39)	1 500 €/an + billet AR par élève (34) Entre 30 000 € et 40 000 € (35) Minimum 500 000 € (36) NR (33, 37, 38)	Non ciblé	Rectorat et DM (33) CTG et fond social lycéen (34) DIECCTE (35) CTG, Rectorat (36) DM, CTG, Rectorat (37, 38)	
		1.4 Renouveler et moderniser la flotte de pêche	6	Assurer le renouvellement de la flotte de pêche	1	150 000 € (+ prix unitaire de chaque navire)	Non ciblé	CTG, État, armateurs
		1.5 : Poursuivre les efforts de réduction de l'impact écologique de la pêche	<i>Aucune mesure identifiée dans le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane</i>					
	1.6 : Développer des outils permettant la réduction de la pénibilité du travail de marin-pêcheur	16	Faire élaborer pour chaque navire un document unique de prévention, sur la base d'une trame commune et améliorer les conditions de travail et renforcement de la sécurité à bord des navires de pêche <i>Également identifiée pour le besoin 1.3</i>	1	497 000 €	Action non finançable par des fonds publics (16B)	Etudier le financement par des fonds privés (16B)	
	1.7 Explorer les potentialités d'une pêche hauturière	<i>Aucune mesure identifiée dans le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane</i>						
P.2 : Aquaculture Et Marchés	2.1 Établir un point de passage obligé pour les produits issus des pêches pour mieux suivre les débarquements et organiser la mise en marché	8	Créer une halle à marée	1	900 000 €	Mesure 68.1.B	CTG et État	
	2.2 Développer la valorisation des produits de la pêche en renforçant l'appareil de transformation	53	Relocaliser les usines de première transformation au port du Larivot <i>Également identifiée pour le besoin 1.2</i>	3	1 000 000 €	NR		
		68	Créer des infrastructures pour la transformation semi-industrielle à Sinnamary <i>Également identifiée pour le besoin 1.2</i>	Actions à prévoir à l'horizon 2025				NR
		70	Créer une zone artisanale et portuaire dédiée à la filière pêche à Mana (transformation : 70C) <i>Également identifiée pour le besoin 1.2</i>	2	3 206 000 €	NR	FEDER, État, CTG, CCOG	
		77	Créer une unité de transformation et de conditionnement à Saint-Georges	3	NR			

Niveau de priorisation	Besoins	Mesures / groupe de mesures associé(e)s identifié(e)s dans le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane						
		N°	Intitulé de la mesure	Niveau(x) de priorité (issu du Plan Pêche)	Montant estimé de l'opération	Financements identifiés		
						FEAMP	Autre(s)	
	2.3 Diversifier les débouchés et s'adapter aux attentes des marchés	9	Consolider les circuits locaux de commercialisation, notamment via les collectivités	2	47 000 €	Mesure 68.1.C (75 %)	CTG ou État (25 %)	
		12	Développer l'ouverture vers les marchés extérieurs, notamment les plus rémunérateurs, afin de favoriser les exportations des produits de la mer de Guyane	1	Entre 80 000 € et 90 000 €	Mesure 68.1.B	À définir	
		2.4 Différencier le produit Guyane en axant sur la qualité	10	Mettre en place des campagnes de promotion des produits de la pêche de Guyane	1	Entre 75 000 € et 90 000 €	Mesure 68.1.C	NR
			11	Créer un label des produits de la mer de Guyane	2	50 000 €	NR	
	2.5 Expérimenter les potentialités de développement de l'aquaculture, notamment continentale, puis développer la filière le cas échéant	Aucune mesure identifiée dans le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane						
P.3 : Économie bleue et prospérité des communautés		3.1 Faciliter l'accès aux financements pour l'ensemble du secteur	13	Étudier la possibilité de créer une antenne du crédit maritime ou d'un autre établissement bancaire permettant de faciliter l'accès aux crédits des entreprises maritimes	1	20 000 €	Non ciblé	État
		3.2 Valoriser les « déchets » des produits de la mer	Aucune mesure identifiée dans le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane					
P.4 Gouvernance internationale des océans et sécurité		4.1 Poursuivre la lutte contre la pêche illégale	79	Encadrer les débarquements et les déclarations de vessies natatoires <i>Également identifiée pour le besoin 1.3</i>	1	NR	Non ciblé	État
			80	Encadrer la pêche maritime de loisir	2	NR	Non ciblé	État
			81	Faire entrer la pêche informelle dans les circuits légaux <i>Également identifiée pour le besoin 1.3</i>	1	NR		
			82	Redéfinir la limite de salure des eaux	2	NR		
		4.2 Favoriser le dialogue avec les pays voisins	83	Développer une coopération régulière entre les administrations en charge du contrôle des pêches du Guyana, du Suriname, de la France et du Brésil	1	NR	Non ciblé	État
			84	Réaliser des opérations conjointes de contrôle en mer dans les zones frontalières	1	NR	Non ciblé	État
85			Élaborer un plan de déploiement conjoint avec les États du plateau des Guyane	2	NR	Non ciblé	État	

*NR : non renseigné dans la fiche mesure



QUELLE REPONSE AUX BESOINS NON COUVERTS PAR LE PLAN PECHE ?

Cinq besoins n'apparaissent pas couverts par le plan pêche. Ils sont explicités dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Synthèse des besoins identifiés dans le cadre du DTS non couverts par le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane

PRIORITE UE	BESOINS NON COUVERTS PAR LE PLAN PECHE	ELEMENTS DE JUSTIFICATION
Pêche durable	1.5 : Poursuivre les efforts de réduction de l'impact écologique de la pêche	Le plan « Pêche » ne prévoit pas de mesures dédiées à ce sujet. Plusieurs projets sont cependant en cours (ex le projet Palica ² qui bénéficie d'un financement FEAMP) et devraient se poursuivre sur la prochaine période de programmation.
	1.7 : Explorer les potentialités d'une pêche hauturière	Le plan « Pêche » se concentre sur les types de pêches déjà pratiquées en Guyane (poissons blancs, crevettes et vivaneaux). L'opportunité de d'explorer la pêche hauturière a cependant été soulevée lors des ateliers de concertation pour l'élaboration du FEAMP 2021-2027. Plusieurs actions seront à conduire dans ce cadre : acquisition de connaissance sur les stocks concernés, mise aux normes des navires, étude de marché sur les débouchés potentiels, etc. Ces actions répondent directement au besoin prioritaire de connaissance, abordé plus avant dans ce document.
Aquaculture et marchés	2.5 : Expérimenter les potentialités de développement de l'aquaculture, notamment continentale, puis développer la filière le cas échéant	Le plan « Pêche » n'aborde pas les questions liées à l'aquaculture. Cette filière apparaît cependant intéressante à soutenir au regard de l'expérience historique de productions aquacoles, de l'intérêt de plusieurs porteurs de projets et de l'existence de débouchés. Ceci nécessitera dans un premier temps de lever les freins concernant l'accompagnement technique et l'accès au foncier. Les activités économiques privées devraient suivre grâce à ces facilitations.
Économie bleue et prospérité des communautés côtières	3.1 : Faciliter l'accès aux financements pour l'ensemble du secteur	Ce besoin est partiellement couvert par le plan pêche qui prévoit une mesure pour la facilitation de l'accès aux crédits. Au-delà de la question financière, des faiblesses en ingénierie de projet nécessitent la mise en place d'un accompagnement adapté au montage de projet et de dossier de demande de financement. Les petits porteurs en particulier sont confrontés à des barrières administratives. Le contexte local demande aussi, dans la mesure du possible, un assouplissement du déploiement des fonds européens sur le territoire (coûts simplifiés, structures d'appui au montage des dossiers, suivis comptables et techniques pour les petits porteurs, investissements collectifs, etc.)
	3.2 : Valoriser les « déchets » des produits de la mer (aménagement de points de collecte et exploration de débouchés locaux)	Ce sujet n'a pas été abordé directement dans le plan pêche. La valorisation des « déchets » des produits de la mer représente notamment une opportunité pour améliorer la rentabilité de la filière. Ceci peut passer par dans un premier temps par l'aménagement de points de collecte et l'exploration des débouchés locaux (aquaculture, agriculture, etc.).

² Pêcheries Actives pour la Limitation des Interactions et des Captures Accidentelles (PALICA)



Le tableau suivant traduit le degré d'adéquation entre le niveau de priorisation des besoins établi dans le cadre de l'atelier FEAMP et le niveau de priorisation des mesures liées du Plan Pêche :

- Les besoins jugés prioritaires dans le cadre de la stratégie FEAMP sont également jugés prioritaires par le plan Pêche.
- Comme indiqué au chapitre 2, ce tableau illustre également le renforcement de la priorisation effectué dans le cadre de la stratégie FEAMP, afin de concentrer les moyens sur les besoins à traiter en premier. Ceci non pas nécessairement parce qu'ils sont plus importants mais parce qu'ils constituent des préalables à la réponse aux autres besoins. Ainsi, des mesures jugées prioritaires dans le plan Pêche peuvent être rattachées à des besoins qui ont un niveau de priorisation plus faible, sans que cela n'impacte une mise en œuvre rapide si les financements sont accessibles et les acteurs engagés.

Tableau 4 : Adéquation entre le niveau de priorisation des besoins établi dans le cadre de l'atelier FEAMP et le niveau de priorisation des mesures liées du Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane

PRIORITE UE	BESOINS IDENTIFIES DANS LE CADRE DU DTS	COMPARAISON DU NIVEAU DE PRIORISATION BESOINS / MESURES (PLAN PECHE)
Pêche durable	1.1 Améliorer la connaissance des stocks et des pratiques de pêche	Similaire
	1.2 Moderniser et développer les infrastructures	Priorisation variable des mesures dans le plan Pêche
	1.3 Accompagner la pêche vivrière informelle vers la régularisation des activités, et la montée en compétence et la structuration des acteurs	
	1.4 Renouvellement et modernisation de la flotte (moteur, réfrigération, pesée...)	Similaire
Aquaculture et marchés	2.1 Établir un point d'accès obligatoire pour les produits issus des pêches au sein du MIR	Similaire
	2.2 Développer la valorisation des produits de la pêche en renforçant l'appareil de transformation	Similaire
	2.3 Diversifier les débouchés et s'adapter aux attentes des marchés	Similaire
	2.4 Différencier le produit Guyane en axant sur la qualité	Priorisation forte établie par le Plan Pêche sur les mesures liées à ce besoins (1, 2) pour un niveau de priorisation secondaire établi lors de l'atelier FEAMP
Économie bleue et prospérité des communautés côtières	3.1 Faciliter l'accès aux financements pour l'ensemble du secteur	Priorisation forte établie par le Plan Pêche sur la mesure liée à ce besoin (1) pour un niveau 2 de priorisation établi lors de l'atelier FEAMP
Gouvernance internationale des océans et sécurité	4.1 Poursuivre la lutte contre la pêche illégale	Priorisation forte établie par le Plan Pêche sur les mesures liées à ce besoin (1, 2) pour un niveau 2 de priorisation établi lors de l'atelier FEAMP
	4.2 Favoriser le dialogue avec les pays voisins (pêche illégale, gestion des stocks,...)	Priorisation forte établie par le Plan Pêche sur les mesures liées à ce besoins (1, 2) pour un niveau 3 de priorisation établi lors de l'atelier FEAMP



3.2 ...PAR DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES IDENTIFIEES EN ATELIER ET ENTRETIENS ?

Un atelier de concertation sur la stratégie FEAMP 2021-2027 pour la Guyane s'est tenue le 27 novembre 2019, avec les acteurs de la filière.

Au-delà de la priorisation des besoins et de l'analyse de leur niveau de couverture par le plan pêche, les échanges ont permis de mettre en évidence d'autres actions visant à répondre à des besoins.

Des entretiens menés auprès des principaux transformateurs et des EPCI par la pilote du FEAMP 2014-2020 ont également permis l'identification de plusieurs actions à mettre en œuvre d'ici la fin de la programmation 2014-2020 ou post 2020.

Le tableau suivant synthétise les actions qui ont été proposées, en précisant notamment l'échéance envisagée par rapport aux programmations FEAMP.

5 projets à programmer sur 2014-2020 (dont 2 identifiés précisément) contribuent notamment à répondre à un besoin non couvert par le plan Pêche : le besoin 2.5 « Expérimenter les potentialités de développement de l'aquaculture, notamment continentale, puis développer la filière le cas échéant ».



Tableau 5 : Actions complémentaires proposées dans le cadre de l'atelier FEAMP ou d'entretiens complémentaires

PRIORITE UE	BESOINS	ACTIONS IDENTIFIEES	PORTEUR	MONTANT ESTIME DE L'OPERATION / PART FEAMP	ECEANCE
Pêche durable	1.2 : Moderniser et développer les infrastructures	Etude du Plan Régional d'Equipe ment des Ports de Pêches	CTG	25 000 € / 15 000 €	A programmer sur 2014-2020
		Etude pour la réalisation d'un schéma d'aménagement du port de pêche	EPFAG	150 000 € / 90 000 €	A programmer sur 2014-2020
		<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser et sécuriser les installations portuaires - Etendre et moderniser l'aire technique du port du Larivot - Sécuriser le site du Larivot - Etude de faisabilité : accueil de la Petite pêche côtière au Larivot Equiper le port en avitaillement : carburant glace pesée agréée	CACL	8 M€ / 4,8 M€	Non identifiée
		<ul style="list-style-type: none"> - Equiper de point de pesée Kourou Sinnamary Iracoubo - Aménager le point de débarquement de Sinnamary - Aménager le point de débarquement d'IRACOUBO - Equiper le point de débarquement de KOUROU 	CCDS	1,7 M€ / 1 M€	Non identifiée
		Créer des installations portuaires	Rémire Montjoly	2,5 M€ / 1,5 M€	Non identifiée
		Investissement d'acquisition d'équipements de grille d'échappement, d'engins et petits équipements	SOUDINE Daniel	37 000 € / 22 000 €	A programmer sur 2014-2020
		Aquaculture et marchés	2.1 : Établir un point de passage obligé pour les produits issus des pêches pour mieux suivre les débarquements et organiser la mise en marché	MIR : <ul style="list-style-type: none"> - Modernisation de la halle à marée - Amélioration du traitement des eaux 	CTG
Regroupement des deux sites de production pour une optimisation des conditions de travail, d'hygiène (pour les débarquements) et des coûts de production sur le port du Larivot : <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de 2 machines à glace de 10 T pour réduire les délais entre 2 campagnes (en fonction de l'avancée des projets de la CACL) - VRD : agrandissement de la zone de conditionnement et équipements 	Cogumer			2 M€ / 1,2 M€	1 ^{er} semestre 2020 (à venir sur FEAMP 2014-2020)
Démanteler et reconstruire le marché aux poissons	CCDS			1,3 M€ / 800 000 €	Non identifiée



PRIORITE UE	BESOINS	ACTIONS IDENTIFIEES	PORTEUR	MONTANT ESTIME DE L'OPERATION / PART FEAMP	ECHÉANCE
	2.2 : Développer la valorisation des produits de la pêche en renforçant l'appareil de transformation	Acquisition de deux camions frigorifiques	SAF ANTOINE ABCHEE ET FILS	296 000 € / 177 000 €	Programmé sur 2014-2020
		Acquisition d'installations frigorifiques plus efficaces énergiquement pour l'usine SAF du Vieux Port et son projet de modernisation	SAF	1 M€ / 0,64 M€	1 ^{er} semestre 2020 (A programmer)
		Modernisation de l'usine Cuisine Soleil	Cuisine Soleil	0,63 M€ / 0,38 M€	Dossier programmé sur 2014-2020
		Plan de formation	Cogumer	207 000 / 124 000 €	Dossier programmé sur 2014-2020
		Etude de faisabilité de l'usine de Dégrad des cannes	SAF	100 000 € / 60 000€	2020
		Réduire la consommation d'énergie tout au long de la chaîne de production	Cogumer	Non identifié	Post 2020
		Acquisition d'une flotte (lien priorité « Pêche durable ») Développement de l'outil (agrandissement de la zone de réception) ; qui doit se concrétiser par un déplacement.	Délices Marines	3 à 4 M€ / 1,8 M€ à 2,4 M€	Post 2020
		Regroupement et développement du site de production à Dégrad des Cannes pour une meilleure efficacité énergétique et de meilleure condition de travail.	SAF	10 à 12 M€ / 6 M€ à 7,2 M€	Post 2020
		COGUMER : regroupement des sites	Cogumer	2,1 M€ / 1,3 M€	Non identifiée
		Création d'un atelier : valorisation des coproduits aquatiques	ALVI MANAGEMENT	800 000 € / 480 000 €	Non identifiée
	2.3 : Diversifier les débouchés et s'adapter aux attentes des marchés	Conquérir de nouvelles parts de marché : - Miami pour de l'export de produit frais via Paramaribo par l'acquisition d'un camion frigorifique - Et les Antilles sur les gratins de poissons par l'acquisition d'une nouvelle ligne de transformation	Délices Marines	150 000 € / 90 000 €	Décembre 2019
		Acquisition d'un camion frigorifique pour améliorer la vente directe	Richard SOUDINE	60 000 € / 36 000 €	A programmer sur 2014-2020
		Création d'un atelier de conditionnement/export de la vessie natatoire	M ^{me} Nicholas	150 000 € / 90 000 €	Non identifiée
		Dépôt groupé : acquisition de 5 camions	CRPMEM	450 000 € / 270 000 €	Non identifiée



3. QUEL NIVEAU DE COUVERTURE DES BESOINS...

PRIORITE UE	BESOINS	ACTIONS IDENTIFIEES	PORTEUR	MONTANT ESTIME DE L'OPERATION / PART FEAMP	ECHEANCE
		Assurer une veille réglementaire des marchés porteurs afin de permettre aux entreprises de s'adapter, notamment au marché américain qui évolue fortement en termes de tarification et de traçabilité des produits	Non identifié	Non identifié	Non identifiée
	2.4 Différencier le produit Guyane en axant sur la qualité	Cuisine de Lucette : plan de communication	Cogumer	419 000 / 252 000 €	Programmé sur 2014-2020
		Certification IFS-BRC	Cogumer	103 000 / 62 000 €	Programmé sur 2014-2020
	2.5 Expérimenter les potentialités de développement de l'aquaculture, notamment continentale, puis développer la filière le cas échéant	Filière huître de palétuvier - création d'une ferme expérimentale-assistance	Commune de Montsinéry-Tonnegrande	490 000 € / 290 000 €	A programmer sur 2014-2020
		Etude en vue de la délimitation de zones pour la production d'huîtres à Montsinéry	SM Parc naturel Régional de Guyane	130 000 € / 77 000 €	A programmer sur 2014-2020
		Faire des bassins de Soucoumou un lieu d'expérimentation pour l'aquaculture en eau douce en Guyane	Non identifié	Non identifié	Non identifiée
		Proposer un accompagnement technique adapté aux porteurs de projets	Non identifié	Non identifié	Non identifiée
		Faciliter l'accès au foncier	Non identifié	Non identifié	Non identifiée



3.3 ...PAR DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE POUR UNE ECONOMIE BLEUE EN GUYANE ?

La Commission Européenne demande à ce que les programmes opérationnels 2021-2027 des Régions ultrapériphériques soient compatibles avec leur stratégie économie bleue³. Cette stratégie est en cours d'élaboration en Guyane, portée par la Collectivité territoriale. Suite à une phase de diagnostic, les premières Assises de l'Economie bleue se sont déroulées le 22 novembre 2019. Elles doivent permettre d'aboutir d'ici la fin de l'année 2019 à une stratégie opérationnelle pour le développement de l'économie bleue en Guyane.

Les travaux liés à la stratégie pour l'économie bleue sont toujours en cours. Il n'est donc pas possible de relier des actions précises à ce stade avec le présent document. Les éléments mis en avant dans les concertations sont toutefois similaires et concourent aux objectifs et priorisations abordés dans cette stratégie d'intervention.

La comptabilité entre les deux éléments apparaît d'ores et déjà complète. D'autres actions, allant au-delà des aspects pêche, aquaculture et portuaire pourront être des compléments intéressants, certainement financés hors FEAMP.

³ La Commission Européenne définit l'Économie Bleue comme l'ensemble des activités économiques liées aux océans, mers et côtes, y compris les activités de soutien directes et indirectes nécessaires à son fonctionnement

4 SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION FEAMP 2021-2027

Le diagnostic FEAMP 2021-2027 a fait émerger 16 besoins liés à la pêche, à l'aquaculture, à la transformation et la commercialisation de leurs produits, et plus largement à l'économie bleue et à la gouvernance des océans.

La majorité des besoins identifiés dans le cadre du DTS (11/16) sont couverts par des mesures proposées dans le cadre du plan pour le développement et la modernisation de la filière « Pêche ». Ce document, qui vise à sortir la filière des importantes difficultés qu'elle rencontre depuis plusieurs années, est en effet largement partagé par les acteurs locaux.

Bien que l'ensemble de ces besoins soient importants, la stratégie FEAMP en cible 4 prioritaires, afin d'optimiser la valorisation des financements européens :

- Besoin 1.1 : Améliorer la connaissance des stocks et des pratiques de pêche
- Besoin 1.2 : Moderniser et développer les infrastructures
- Besoin 1.4 : Renouveler et moderniser la flotte de pêche
- Besoin 2.1 : Établir un point de passage obligé pour les produits issus des pêches pour mieux suivre les débarquements et organiser la mise en marché

La définition du plan d'actions FEAMP s'appuiera sur les mesures proposées par le plan Pêche ainsi que sur les autres actions proposées en ateliers ou en entretiens (reprises par priorité et par besoins dans le présent document). Parmi les besoins prioritaires, le renouvellement de la flotte ne sera pas financé par le FEAMP mais est prévu via des fonds nationaux.

La stratégie d'intervention met également l'accent, de manière transversale, sur la nécessité de faciliter l'accès aux financements pour l'ensemble du secteur (besoin 3.1). Ce besoin sera pris en compte dans la définition des modalités locales de mise en œuvre du FEAMP, en veillant à assouplir dans la mesure du possible le déploiement du fond sur le territoire.



ANNEXES

Annexe 1. Participants à la co-construction de la stratégie FEAMP 2021-2027

PARTICIPANTS A L'ATELIER FEAMP DU 27/11/2019

PRENOM NOM	STRUCTURE
Nicolas ABCHEE	CRPMEM
Damien BARRAL	BRLi
Thomas BOURGUIGNON	CACL
Isabelle CABASSUD	SGAR
Claire DAGUZE	Direction de la Mer
Camille DIAZ	BRLi
Mélanie FONTAINE	CTG
Georges-Michel KARAM	CRPMEM
Brendan LECLERC	CRPMEM
Christelle RABORD	CTG
Karine RINNA	GDI



BRL
Ingénierie



www.brl.fr/brli

Société anonyme au capital de 3 183 349 euros
SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NÎMES B 391 484 862
N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19

1105, avenue Pierre Mendès-France
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5
FRANCE
Tél. : +33 (0) 4 66 87 50 85
Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09
e-mail : brli@brl.fr